

L'an deux mille onze, quatre octobre à dix neuf heures, les délégués communautaires des communes de GOUEZEC – LANNEDERN - LE CLOITRE PLEYBEN - LENNON – LOTHEY et PLEYBEN, se sont réunis à la mairie de PLEYBEN, sous la présidence de Monsieur Armand LOUARN, Président de la Communauté de Communes.

**Assistaient à cette réunion :**

**Titulaires :** Mr Armand LOUARN, Mr Jacques LE JOLLEC, Mme Cécile NAY, Mr Maurice DUVAIL, Mr Alain BAUGUION, Mr Georges POULIQUEN, Mr Yann DIULEIN, Mr Jean-Marc CLOST, Mme Dominique BILIRIT, Mr Jean-Claude BICREL, Mme Nathalie BREFORT, Mr Jean-Luc VIGOUROUX, Mr Ronan JEZEQUEL, Mr Philippe ROURE, Mme Annie LE VAILLANT, Mr Paul GLEVAREC, Mr José BERNICOT, Mme Gaëlle GOISNARD, Mme Nicole JAOUEN

**Suppléance :** néant

**Suppléants présents:** Mme Marie Claire CARIOU, Mme Catherine WANEGUE, Mr Marcel SUIGNARD,

**Absents et excusés:** Mme Marie-France LE BOULCH, Mr Luc BOURHIS, Mme Anita PRAT, Mr François LE MOIGNE, Mr Marcel TOULGOAT, Mr André GOASDUFF, Mr Gilles DEBOSQUES, Mr Pascal CAM, Mme Céline CARO

**Nombre de Conseillers communautaires :**

- en exercice	: 20
- présents ou représentés	: 19
- votants	: 19

Monsieur Ronan JEZEQUEL, élu de la commune de LENNON, a été désigné secrétaire de séance

---

---

## **ZA TY HEMON : PRIX DE VENTE DES TERRAINS**

Par délibération du 21 juin 2011, nous avons fixé le prix de vente des terrains de la ZA de Ty Hémon de Lothery à 10 € HT le m<sup>2</sup>. Ce prix a été fixé pour tenir compte des deux critères :

- Un prix conforme au marché mais un peu inférieur par rapport aux territoires voisins pour tenir compte du caractère très rural de notre site
- Une recette attendue par le produit de la vente qui permet une opération globale financière satisfaisante
- Et après avis du service de France Domaine du 2 février 2011 n° 2011-142V0099

Afin de dynamiser la commercialisation des terrains, et compte tenu d'une période très calme en terme d'implantation, il est envisagé de contractualiser avec le Cabinet immobilier « L'Immobilière du Parc » de Quimper pour les opérations de négociation et de commercialisation des lots.

Afin de rémunérer ce cabinet, il convient d'augmenter le prix de cession de 0,50 € le m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **Accepte le principe de contractualisation avec le cabinet immobilier « L'immobilière du Parc »**
- **Autorise le président à signer la dite convention**
- **Accepter de fixer le prix de vente des terrains à 10,50 € HT, comprenant la rémunération de l'agence sur la base de 0,50 € le m<sup>2</sup>.**

## **COMMERCE DE LANNEDERN**

Mr le Président informe l'assemblée que la Communauté de communes est aujourd'hui sollicitée concernant l'affaire du commerce de LANNEDERN, dernier commerce de la commune.

Les propriétaires actuels ont mis en vente leur affaire depuis 1 an. Le bâtiment comprend : la partie commerce (alimentation, bar, salle de restaurant, cuisine) et l'appartement Type F3 avec la cour, le tout mis en vente à 100 000 €. Le fonds de commerce incluant la licence IV est mis en vente à 20 000 €. L'avis des services de France domaine a validé ces chiffres (avis n° 2011-115V1328 du 5 août 2011).

Devant la difficulté à trouver un repreneur candidat à cet investissement total, la CCRP peut acquérir le bien immeuble, réaliser certains travaux si nécessaire, percevoir des subventions et louer l'ensemble moyennant un loyer qui couvrirait les échéances de l'emprunt de financement à réaliser, soit un loyer mensuel de l'ordre de 550 € à 700 € (habitation et commerce) variable selon le niveau des subventions.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **Dit que c'est effectivement le rôle de la communauté de communes d'intervenir pour la sauvegarde du dernier commerce d'une commune.**
- **Accepte le principe d'acquisition de l'ensemble immobilier pour un montant de 100 000 €. L'acquisition pourra intervenir dès que le repreneur du fonds de commerce sera pressenti.**
- **De proposer par la suite un loyer qui sera fonction du coût final de l'opération après acquisition, travaux et subvention**
- **Les activités exercées seront nécessairement le commerce alimentaire et le bar. La restauration sera accessoire.**
- **Mr le Président est autorisé à prospecter dans la recherche d'un repreneur, à évaluer les travaux à réaliser, et à solliciter les subventions de l'Etat (DETR), de la Région, du Département et du FISAC pour l'acquisition et les travaux à intervenir.**

---

## **PROLONGATION DU GIP**

Mr le Président indique que nous sommes sollicités par le Pays COB pour délibérer sur la prolongation GIP (Groupement d'Intérêt Public). Le GIP a été créé le 1er mars 2002 et a une durée de vie de 10 ans. En tant que membre fondateur du GIP DL (Développement Local), devenu GIP AT (Aménagement du Territoire) en 2005, nous devons nous prononcer sur la prolongation du GIP au-delà de mars 2012.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte de prolonger le Groupement d'Intérêt Public au-delà de mars 2012.**

---

## **HOTEL D'ENTREPRISES : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Dans le cadre du chantier de construction de l'hôtel d'entreprises et de l'atelier-relais sur la ZA Drévers, Mr le Président indique que les travaux sont en cours de finition. A ce stade de la construction, il apparaît des travaux supplémentaires :

- Lot 7 cloisonnement – Sté ALB29 : modification de cloisons au 1<sup>er</sup> étage suite à la demande Manpower
- |                                  |   |              |
|----------------------------------|---|--------------|
| Marché initial atelier-relais    | = | 3 613,28 €   |
| Marché initial Hôtel entreprises | = | 52 785,39 €  |
| Marché Total                     | = | 56 398,67 €  |
| Avenant n° 1                     | = | + 2 038,25 € |
| Marché nouveau                   | = | 58 436,92 €  |

- Lot 13 Electricité – Sté KERVEADOU : ajout d'un interrupteur près de la porte de service.
 

Marché initial atelier-relais	=	18 206,19 €
Marché initial Hôtel entreprises	=	<u>93 093,24 €</u>
Marché Total	=	111 299,43 €
Avenant n° 1	=	+ <u>229,96 €</u>
Marché nouveau	=	111 529,39 €
  
- Lot 8 Menuiseries intérieures – Sté SEBACO : habillage des poteaux de charpente
 

Marché initial atelier-relais	=	2 212,16 €
Marché initial Hôtel entreprises	=	<u>24 287,84 €</u>
Marché Total	=	26 500,00 €
Avenant n° 1	=	+ <u>637,56 €</u>
Marché nouveau	=	27 137,56 €

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte ces travaux supplémentaires et autorise le Président à signer les avenants à intervenir.**

=====

**REPAS DES ECOLES DE PLEYBEN SERVIS A LA MAISON DE L'ENFANCE**

Les locaux du collège et de la commune de Pleyben ne sont plus assez grands pour accueillir tous les enfants du primaire & maternelle pour le repas du midi.

La CCRP est donc sollicitée pour accueillir 15 enfants tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour les déjeuners. Ces enfants, accompagnés par un personnel de la Mairie, auraient donc les repas de Resteco préparés par le cuisinier de la Maison de l'Enfance qui se verra augmenter son temps de travail sur ces 4 jours de la semaine. Ce service serait effectif à compter du 3 octobre 2011 jusqu'à la livraison des nouveaux locaux du Collège Louis Hémon (soit début 2013 environ).

La commune de Pleyben dédommagera la Communauté de communes sur la base d'une convention qui définira les modalités de calcul et de périodicité des remboursements.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte le principe de service des repas pour les enfants de l'école publique de Pleyben et autorise le Président à signer la convention à intervenir**

=====

**DEMANDE DE SUBVENTION : TY COIFF'BUS**

Par délibération du 6 juillet 2010, la CCRP a accordé un soutien et un avis favorable à la création d'un salon de coiffure itinérant TY COIFF'BUS (dans un ancien bus). Son territoire d'activités est dans les communes non dotées d'un salon de coiffure, dans un rayon de 30 kms environ autour du Cloître Pleyben.

Nous avons également admis le principe du versement d'une subvention dont le montant serait déterminé à l'aboutissement du projet.

Enfin, après de difficiles négociations, le « salon » ouvre ses portes au début 2012. Fabienne MENOTTI du Cloître Pleyben a obtenu ses prêts, et vient d'acheter son bus. Les travaux de transformation débutent en septembre. Le budget investissement qui était à l'origine de 45 000 € s'établit finalement à 73 000 € financé à 15 % par des subventions et à 85 % par des emprunts et apport personnel.

.../...

.../...

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire, par 17 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, confirme le soutien communautaire, et décide d'accorder une subvention de 500 € pour le lancement de l'affaire. Cet accord de subvention est EXCEPTIONNEL et est donné en raison du caractère très innovant du projet, permettant la création d'un service à la population sur les communes non dotées d'un salon de coiffure. Le versement de cette subvention s'inscrit dans le cadre de la double compétence inscrite dans les statuts de la communauté de communes « développement économique » et « actions en commun pour la défense, le maintien et le développement des services publics et privés ».

---

---

### **DEMANDE DE FINANCEMENT : CONSTRUCTION D'UN ABATTOIR NEUF AU FAOU**

Monsieur Le Président explique à l'assemblée la situation de l'abattoir du FAOU et présente le projet proposé par le Syndicat Intercommunal Abattoir du Faou confronté à 2 alternatives :

- réhabiliter le bâtiment existant pour 500 000 € et une durée de vie de 10 ans
- construire un nouveau bâtiment sur un autre site pour 4 140 000 € environ

L'abattoir du Faou traite environ 1 800 tonnes par an (bovins, ovins, porcs), les clients sont les bouchers/charcutiers, agriculteurs, éleveurs biologiques. La clientèle est issue de tout le Finistère avec le plus fort tonnage en provenance de la Haute Cornouaille (200 T), Pays Fouesnantais (183 T) ...et la CCRP avec 23 Tonnes parmi les plus faibles tonnages.

Le site d'abattage du Faou présentant une bonne gestion et de bonnes perspectives de développement, la solution du long terme avec une construction neuve est préconisée.

Le projet repose sur trois niveaux d'investissement :

- 1/3 de subventionnement par le Région et le FEADER
- 1/3 de remboursement d'emprunt, élément déterminant dans le prix de la redevance d'abattage
- 1/3 d'autofinancement par un syndicat mixte qui serait constitué des communauté de communes membres.

Comme tous les EPCI du Finistère, nous sommes donc sollicités pour intégrer le syndicat et apporter notre participation financière au projet. La participation totale demandée à l'ensemble des EPCI est estimée à 1,5 millions d'euros selon une grille de répartition qui reste à définir.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Donner son soutien au projet car il s'agit là d'un outil indispensable à la filière de l'agroalimentaire très présente sur notre territoire ; c'est un soutien à l'emploi local, à des métiers menacés, bouchers et charcutiers abatteurs et à la consommation de produits de proximité**
- **Donner un avis favorable sur la participation financière de la communauté de communes de la Région. Les élus communautaires expriment toutefois les deux réserves suivantes :**
  - o limiter l'apport de la CCRP à un montant maximum de 20 000 €
  - o nécessité que tous les EPCI sollicités participent financièrement au projet

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Le Président  
Armand LOUARN

## **DEMANDE DE MOTION DU CNFPT**

La loi de finance rectificative de 2011 prévoit une baisse de la cotisation du CNFPT (de 1% à 0,9 %). Le CNFPT ne souhaitant pas réduire le panel de ses formations, va devoir trouver des solutions pour équilibrer son budget. Exemple de mesures : ne plus rembourser les frais de transport, hébergement, restauration et/ou proposer d'avantage de formations payantes ...

**Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Public Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents. La réduction de ce taux de cotisation est de nature à fragiliser l'institution CNFPT qui assure une réponse mutualisée aux besoins de formations de nos agents.**

---

## **ACQUISITION D'UN TERRAIN AU GROUPE INTERMARCHE**

En avril 2010 nous avons vendu à INTERMARCHE (ITM Ouest Développement) une parcelle de terrain en vu d'y implanter son magasin pour une superficie de 6 111 m<sup>2</sup>. A l'époque la cession de cette parcelle avait été réalisée sur la base d'un projet d'implantation de leurs aménagements extérieurs (parkings, station service) qui devait épouser le tracé de la voirie publique et longer la limite d'un terrain nu constructible attenant.

Il s'avère que les travaux d'aménagement réalisés par Intermarché ont été quelque peu modifiés, et la réalité des limites n'est plus en conformité avec le plan de bornage établi lors de la cession d'avril 2010.

Il est donc proposé de modifier la limite le long du terrain nu permettant ainsi d'une part agrandir la superficie du lot et d'autre part pour rester propriétaire de l'accès à ce lot. Il est donc proposé d'acquérir les parcelles nouvellement numérotées XV n° 631 et n° 632 pour une contenant totale de 8a 38ca.

**Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte d'acquérir ces deux parcelles au Groupe ITM Développement Ouest de 838 m<sup>2</sup> à titre gratuit ou à un prix ne dépassant pas le prix de cession initial de la parcelle mère soit 6,88 € HT le m<sup>2</sup> majoré des éventuels frais de cession**

---

## **RECRUTEMENT ANIMATEUR BAFA**

Nous recherchons à recruter 1 ou 2 personnes pour intégrer le groupe des animateurs de l'ALSH pour les vacances scolaires de la Toussaint et pour tous les Mercredis jusqu'à la fin de l'année 2011.

Projet : animateur BAFA

Temps de travail : 9H15 jour

Fait à Pleyben,  
le 6 octobre 2011  
Armand LOUARN, Président

